

Numéro de l'assuré : 2 92 07 99 397 030 97

Nom de l'assuré :

ABDOU NAILA

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 03/02/2022 au 02/02/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 0351	18		
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20		2 92 07 99 397 030 97	

N°	Organisme complémentaire
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la complémentaire	Date fin de la complémentaire
ABDOU NAILA a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/08/2021 au 31/07/2022 SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 21/10/2011 AU 23/04/2027 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE	2 92 07 99 397 030 97	29/07/1992 1	1	01/08/2021	31/07/2022
ABDOU ABDERAMANE a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/08/2021 au 31/07/2022	1 17 03 13 205 107 26	14/03/2017 1	1	01/08/2021	31/07/2022
HAMADI SAID CSS sans participation financière du 01/08/2021 au 31/07/2022 SI SOINS POUR AFFECTION HORS LISTE : TP ET 100% DU 04/06/2021 AU 04/06/2024 POUR TOUTES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE	1 19 11 13 205 145 18	21/11/2019 1	1	01/08/2021	31/07/2022

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles